

INFORMATIONS STAGE 3^{ème} ANNEE DE LEA

Le stage de licence est de 6 semaines minimum à raison de 35 heures par semaine, soit 210 heures de stage. Il se fait généralement en France mais il est possible de l'effectuer à l'étranger.

Langue de rédaction du rapport de stage :

- Stage effectué en France : rédaction en français
- Stage effectué dans un pays de langue A ou B : il est conseillé de rédiger en langue A ou B. La rédaction en français est acceptée.
- Stage effectué dans un pays dont la langue officielle n'est ni le français, ni la langue A, ni la langue B : rédaction en français.

Différentes étapes :

1) Proposition de stage :

Lorsque vous avez trouvé un stage, vous devez obtenir l'accord de la directrice du département de LEA en lui soumettant une proposition de stage disponible dans la liasse « documents stage » :

<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/faculte-arts-lettres-langues/departements/lea.html>

Le document est à compléter en ligne et à transmettre à Mme Del Vecchio : maria.del.carmen.del.vecchio@univ-st-etienne.fr

Les propositions de stages devront être soumises avant 25 juin 2018.

Si la proposition est validée, Mme Del Vecchio vous donnera le nom de l'enseignant qui sera votre tuteur de stage. Il faut compter une semaine pour obtenir une réponse.

2) La convention de stage



Dans le fichier n°1 de la liasse indiquée ci-dessus, vous trouverez toutes les informations pour établir la convention de stage.

IMPORTANT :

- si votre stage est à l'étranger vous devez obligatoirement remplir l'imprimé de la CPAM, fichier n° 3 dans la liasse, et le donner à Mme Lavaur avec vos conventions, accompagné d'une attestation de droit en cours de validité (SMERRA, LMDE...).
- La convention doit être déposée 15 jours avant le début du stage au bureau de la scolarité.

AUCUN STAGE NE PEUT COMMENCER AVANT SIGNATURE DE LA CONVENTION.

LE RAPPORT DOIT ÊTRE RENDU :

- version numérique  à envoyer à l'enseignant tuteur du stage.
- version papier  à déposer au service de la scolarité auprès de Mme Lavaur

AU PLUS TARD LE :

15/05/2018 16H00 POUR LA PREMIERE SESSION

28/08/2018 16H00 POUR LA DEUXIEME SESSION

Vous pouvez éventuellement envoyer votre rapport par voie postale, veillez à tenir compte du temps d'acheminement du courrier (compter 8 jours) et faites attention aux dates de fermeture de l'université :

Du 26 juillet 2017 au 21 août 2018

Les deux versions, numériques ET papier sont obligatoires

Tout rapport rendu hors délai sera refusé.

Il n'existe pas de rattrapage